

# Charte Forestière de Territoire du Pays Bourian

## DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS

	Page
<b>Préambule</b>	3
<b>Introduction</b>	4
<b>I. Caractéristiques du territoire</b>	5
I.1 La population	5
I.2 Les différents secteurs d'activité économique	5
• Agriculture et forêt	
• Industrie	
• Tourisme	
<b>II. Caractéristiques du milieu forestier</b>	6
II.1 Surfaces forestières et types de peuplement	6
• Surfaces forestières	
• Types de peuplement	
II.2 Structure foncière	10
• Forêts soumises au régime forestier	
• Forêts privées	
• Forêts paysannes	
- Caractéristiques des exploitations	
- Sylvopastoralisme	
II.3 Equilibre sylvocynégétique	14
• La chasse	
II.4 Desserte, protection incendie et multifonctionnalité	15
II.5 Atouts et faiblesses de la forêt Bourianne	17
<b>III. Filière bois</b>	18
III.1 L'exploitation forestière	19
III.2 La première transformation	19
III.3 La seconde transformation	20
III.4 Les entreprises	20
III.5 Le bois énergie	20
<b>IV. Orientation politique</b>	21
IV.1 La Charte du Pays Bourian	21
IV.2 Maîtriser la progression de la forêt	21
IV.3 Objectif économique de l'espace forestier Bourian	22
IV.4 Objectif environnemental de l'espace forestier Bourian	23
IV.5 Objectif socioculturel de l'espace forestier Bourian	23

<b>V. Synthèse et Orientation de la Charte Forestière de Territoire</b>	24
V.1 L'importance économique et la multifonctionnalité de la forêt	24
V.2 La prise en compte de la sensibilité paysagère et la liaison avec l'urbanisation du territoire	24
V.3 L'intérêt du bois-construction	24
V.4 La sensibilisation des habitants et du grand public	24
V.5 Le Bois-énergie	25
V.6 La valorisation adaptée des parcelles en fiche ou en déprise	25
<b>Annexes :</b>	26
Liste des propositions d'actions	
• Fiches des actions proposées	
• Liste des signataires	
• Liste des réunions et des membres des groupes de travail	
• Liste récapitulative des acteurs ayant participé	

# CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE (CFT)

## Préambule

Le Pays Bourian fait partie des territoires expérimentaux retenus par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche pour la mise en œuvre d'une Charte Forestière de Territoire. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la Loi d'Orientation sur la Forêt du 9 juillet 2001.

« Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une Charte Forestière de Territoire peut être établie afin de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant, la multifonctionnalité des forêts locales... ».

*Extrait de la Loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 d'Orientation sur la Forêt.*

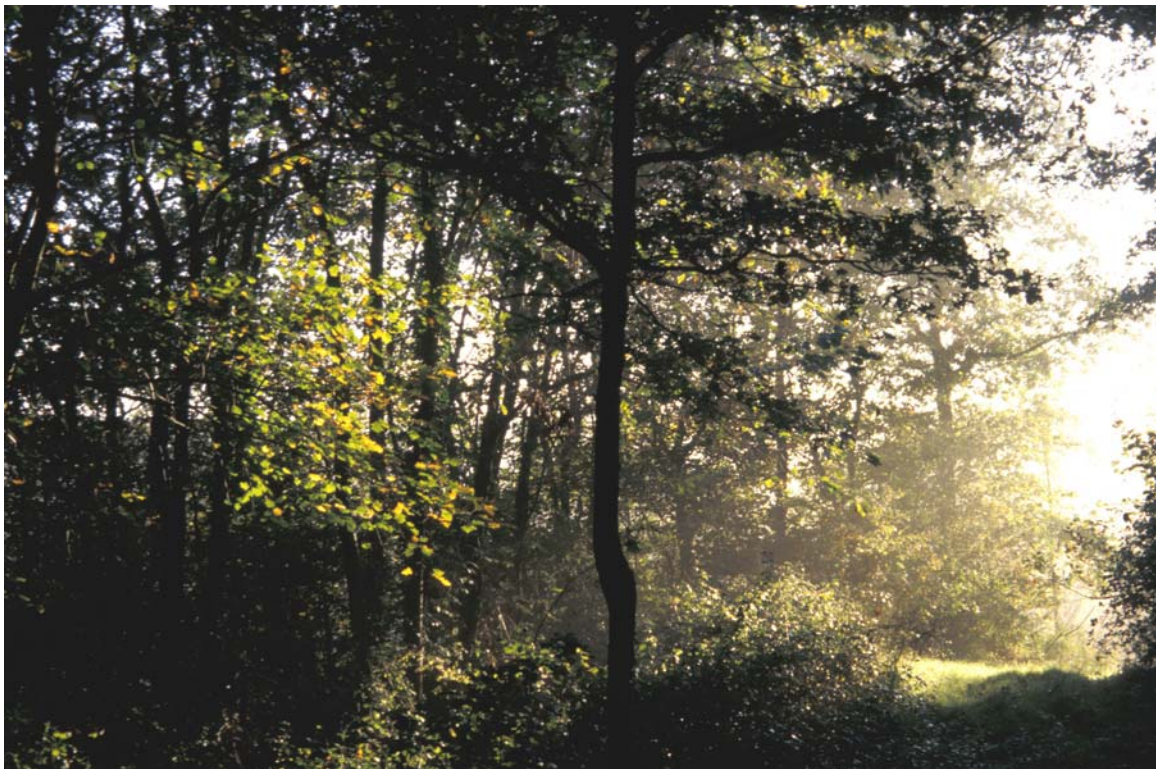
La Loi apporte une innovation à la politique forestière en prévoyant la mise en œuvre de Chartes Forestières de Territoire, élaborées sur l'initiative des acteurs locaux, notamment des élus. « Cette démarche contractuelle vise à permettre la rencontre des propriétaires forestiers, publics ou privés, qui offrent des services, et des demandeurs motivés par un ou plusieurs de ces services, voire même par l'avenir global d'un territoire forestier ».

La Charte Forestière de Territoire du Pays Bourian répond à un double défi :

- Permettre une ouverture accrue de la forêt : fonctions récréatives, environnementales et sociales.
- Valoriser l'aspect économique que constitue le patrimoine forestier Bourian.

Il convient donc maintenant de porter à la connaissance du plus grand nombre les différentes composantes de cette Charte, ainsi que de déployer et poursuivre le programme opérationnel, dans la continuité des actions engagées.

***Danielle DEVIERS, Présidente du Syndicat Mixte du Pays Bourian***



## Introduction

Le Pays Bourian, qui n'est ni particulièrement urbanisé, ni spécialement industrialisé, où l'agriculture chute de façon sensible depuis des années, connaît paradoxalement une croissance de population supérieure à la moyenne du département : + 0,72 %, soit 21 705 habitants au recensement de 1999.

Cette évolution est un point clef pour l'avenir du pays, due à l'arrivée massive d'une nouvelle population (solde migratoire apparent : + 2 220) et l'un des aspects le plus intéressant est que les nouveaux arrivants rajeunissent la Bouriane, avec notamment une majorité d'actifs potentiels.

Cependant, il convient de noter que le chômage en Bouriane régresse moins vite que dans le reste du département et que, en 2000, près de 55 % des demandeurs d'emploi étaient des femmes.

En termes économiques, la Bouriane compte plus de 2 300 établissements et parmi ceux-ci, plus de 72% d'entre eux sont dirigés par des entrepreneurs individuels. Certains pourraient considérer cette situation comme un handicap, mais il faut plutôt voir par-là, un gisement d'initiatives extraordinaire qu'il convient de capitaliser, en évitant que les entrepreneurs individuels deviennent des entrepreneurs individualistes. Les progrès de la Bouriane passent, sans aucun doute, par la mutualisation de certaines compétences et de moyens.

On peut qualifier le tissu économique Bourian par les quelques données suivantes : l'agriculture représente 45 % des établissements, davantage que dans le reste du département. En matière industrielle, la Bouriane se situe au même niveau relatif que celui du Pays de Cahors et du Sud du Lot, avec un poids bien spécifique de l'artisanat. Les commerces et services représentent près de 27 % des établissements. Le regroupement d'entreprises dans des zones d'activités est un élément important de la politique d'aménagement du Pays Bourian. Ces zones sont de taille modeste, mais avec un taux de remplissage très élevé.

### **Les trois axes stratégiques dont le pays s'est emparé sont :**

- le développement des solidarités, des services et de la vie sociale,
- la gestion de notre espace,
- une action économique adaptée à nos acteurs locaux.

Nous retrouverons en fil conducteur de toute la réflexion opérationnelle du territoire ces thèmes centraux autour desquels s'organise notre action, dont la première caractéristique est la transversalité.

**Axe 1 - Le développement des solidarités, des services et de la vie sociale** : ce thème englobe la notion de solidarité, de services publics et aux publics. Il définit les caractéristiques de l'environnement dans lequel vont vivre et travailler les acteurs du Pays Bourian. C'est par une action fine et adaptée sur de multiples champs d'intervention, allant du secteur de la santé à la formation, en passant par les services publics, l'action culturelle et sportive que le Pays Bourian souhaite construire une synergie de développement durable autour d'un territoire rural préservé, mais qui accueille de plus en plus de nouveaux arrivants.

**Axe 2 - La gestion de l'espace** : il est, peut-être, l'axe le plus transversal de notre action. Il est sûrement le plus central au regard des préoccupations économiques et environnementales de nos concitoyens. Le Pays Bourian travaillera à la résolution des problèmes liés au foncier, notamment le parcellaire extrêmement morcelé, qui pénalise le développement de l'ensemble de nos activités.

**Axe 3 - L'action économique** : elle doit prendre corps dans le Pays Bourian sous la forme d'une approche définie en concertation avec l'ensemble des partenaires du territoire et se traduira dans un schéma territorial de développement économique. Cette approche découle naturellement de la volonté de définir des outils adaptés à la taille et aux problématiques de nos entreprises. L'effort portera sur le secteur des petites et moyennes entreprises qui représentent le tissu économique principal du territoire. Pour développer une action à long terme, le Pays s'attachera à créer les conditions d'un développement équilibré et harmonieux sur la base des deux points précédents. L'action économique sera la formalisation finale et l'indicateur de réussite de notre démarche territoriale. Son succès mettra en évidence la réussite du territoire dans la création d'une société solidaire et renouvelée, et dans la gestion concertée et durable de son espace.

## I. Caractéristiques du territoire

### *I.1 La population*

Le territoire du Pays Bourian s'étend sur 59 communes réparties sur 5 Cantons (Cazals, Catus, Salviac, Saint Germain du Bel Air, Payrac). Il couvre une surface d'environ 77.000 Ha pour une population de près de 20.000 habitants.

### *I.2 Les secteurs d'activité économique (source Charte du Pays Bourian).*

- L'agriculture et la forêt

L'agriculture est en perte de vitesse depuis ces dernières années, puisque l'on note une diminution de 30 % du nombre des exploitations, entre les deux derniers R.G.A. (Recensement Général de l'Agriculture). Cette situation est extrêmement préoccupante pour le territoire.

La forêt est une composante majeure de l'espace Bourian. Le châtaignier et le Pin maritime sont traditionnellement la représentation emblématique de la forêt Bouriane. Elle constitue une ressource économique pour de nombreux acteurs.

- L'artisanat, le commerce et l'industrie

L'artisanat joue un rôle important dans l'économie, avec une densité très largement supérieure à la moyenne française. Il est une richesse pour le Pays, mais demeure fragile avec 86 % des artisans de plus de 40 ans.

Le commerce et les services se portent bien.

L'industrie de Bouriane est leader en agroalimentaire sur le secteur du « gras » et dans les activités liées à l'environnement par la valorisation et le recyclage des déchets.

- Le tourisme

La Bouriane est un territoire agréable, son cadre naturel, sa gastronomie et de nombreux atouts attirent les touristes.

L'activité touristique constitue, dans certains cas, un complément de revenu et une source de diversification pour les agriculteurs.

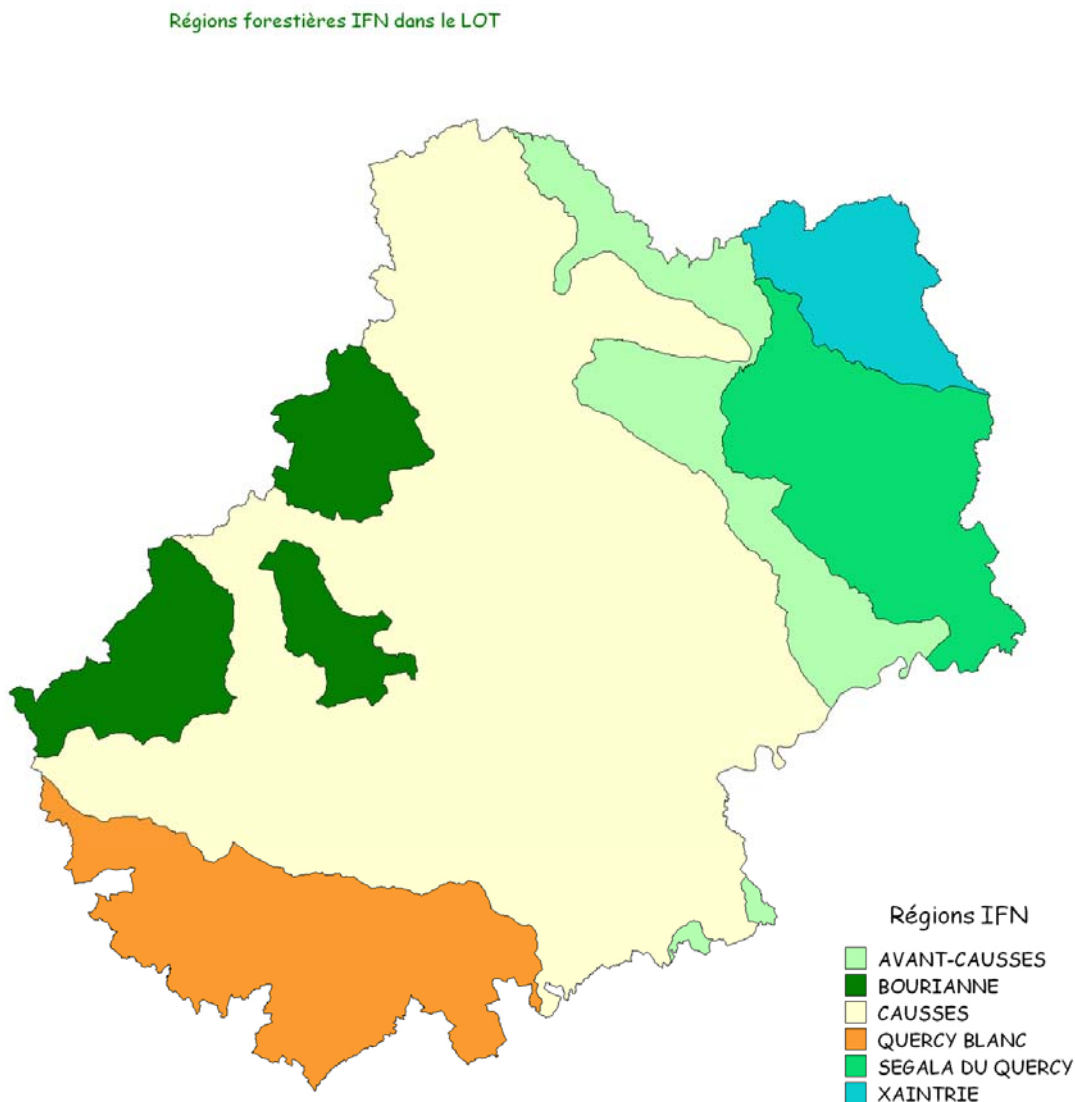
## II. Caractéristiques du milieu forestier

### II.1 Surfaces forestières et types de peuplement

- Surfaces forestières

La Bouriane, région naturelle selon l'IFN (Inventaire Forestier National), est située à l'Ouest du département du Lot. Sa surface forestière de production est de 25.056 Ha, représentant un taux de boisement de 53% (source IFN 2002).

Carte Pays Bourian/zonage IFN :



Réalisation CRPF Midi-Pyrénées  
Sources IGN - IFN

Répartition de la surface par essence principale :

Essence	Surface (Ha)
Chênes Pubescents	8.070 Ha
Chênes rouvres et pédonculés	3.069 Ha
Pin Maritime (hors mélange)	1.489 Ha
Châtaignier (y compris mélange)	10.241 Ha
Autres essences	2.187 Ha

(source IFN 2003)

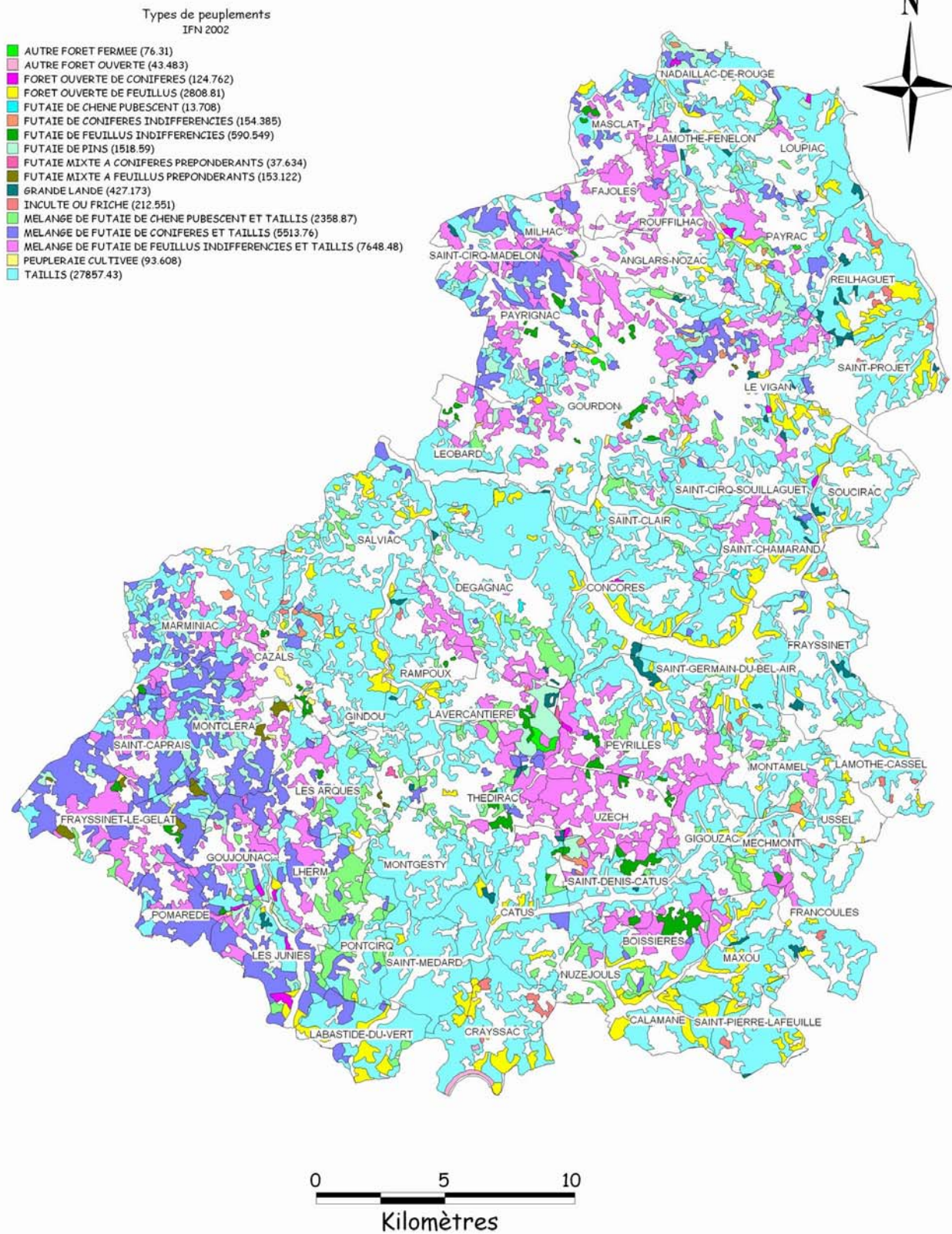
La Bouriane selon l'IFN, ne couvre pas la totalité du territoire du Pays Bourian.  
En effet ce dernier regroupe Bouriane de l'IFN ainsi que des zones de type Causse.  
De ce fait, l'essence dominante demeure le chêne pubescent.

La surface forestière du Pays Bourian est de 49.683 Ha.



# Types de peuplement

## Pays Bourrian - Charte forestière de territoire



(c) CRPF Midi-Pyrénées - IGN BDCarto - IFN - 3 juin 2003

Les peuplements de Chêne (autre que pubescent), de Châtaignier et de Pin maritime représentent près de 14.799 Ha, sur les 49.683 Ha du territoire. Ils sont essentiellement composés sous la forme de taillis ou mélange futaie-taillis.

Les débouchés sont réels et différenciés selon les diamètres : bois d'industrie (trituration), bois de sciage (charpente...), bois de menuiserie et ébénisterie.

La Bouriane produit traditionnellement des « billes » à parquet de châtaignier obtenues par coupe rase tous les 25/30 ans. Les entreprises utilisatrices sont situées à proximité dans le Lot, dans le Lot-et-Garonne et en Dordogne.

Ces trois essences principales représentent un volume sur pied de plus de 1.800.000 m<sup>3</sup>. Il est cependant important de préciser que l'ensemble de ce volume n'est pas à ce jour exploitable en totalité, puisqu'il regroupe des bois n'ayant pas atteint leur maturité ou dans d'autres cas des bois mûrs, mais plusieurs contraintes rendent leur exploitation impossible.

Répartition du volume sur pied, par essence, dimension et qualité des bois :  
Année de référence 2002 (source IFN).

ESSENCE	DIMENSION	Volume sur pied (m <sup>3</sup> )			
		B01	B02	BI	Total
Châtaignier	Petit bois		36 000	556 910	592 910
	Bois moyen	800	87 460	94 330	182 600
	Gros bois		23 040	17 210	40 250
<b>Somme Châtaignier</b>		<b>800</b>	<b>146 500</b>	<b>668 450</b>	<b>815 760</b>
Chêne (sauf pubescent)	Petit bois		2 040	40 790	42 830
	Bois moyen	3 880	78 510	59 020	141 410
	Gros bois	5 360	101 710	36 030	143 100
<b>Somme Chêne (sauf pubescent)</b>		<b>9 240</b>	<b>182 260</b>	<b>135 840</b>	<b>327 340</b>
Pin maritime	Petit bois		12 160	36 590	48 750
	Bois moyen	2 040	43 020	21 960	67 020
	Gros bois	37 490	403 690	112 320	553 510
<b>Somme Pin maritime</b>		<b>39 530</b>	<b>458 870</b>	<b>170 870</b>	<b>669 280</b>
<b>Total</b>		<b>49 570</b>	<b>787 630</b>	<b>975 160</b>	<b>1 812 380</b>

(Chiffres arrondis à la dizaine)

### Légende

Petit bois : diamètre à 1m30 compris entre 7,5 cm et 22,5 cm

Bois moyen : diamètre à 1m30 compris entre 22,5 cm (inclus) et 37,5 cm

Gros bois : diamètre à 1m30 supérieur ou égal à 37,5 cm

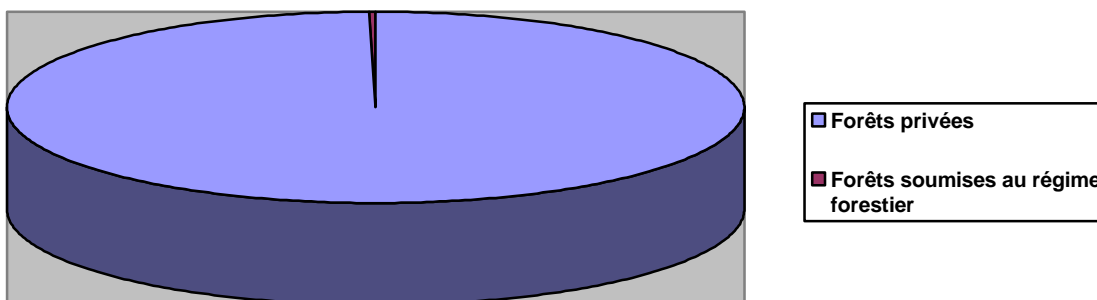
BO1 : Bois d'œuvre = Tranchage, déroulage, ébénisterie, menuiserie fine

BO2 : Bois d'œuvre = Autres sciages, menuiserie courante, charpente, caisserie, coffrage, traverses

BI : Bois d'industrie = Industrie, chauffage

## II.2 Structure foncière

Répartition des surfaces entre les forêts soumises au régime forestier et les forêts privées :



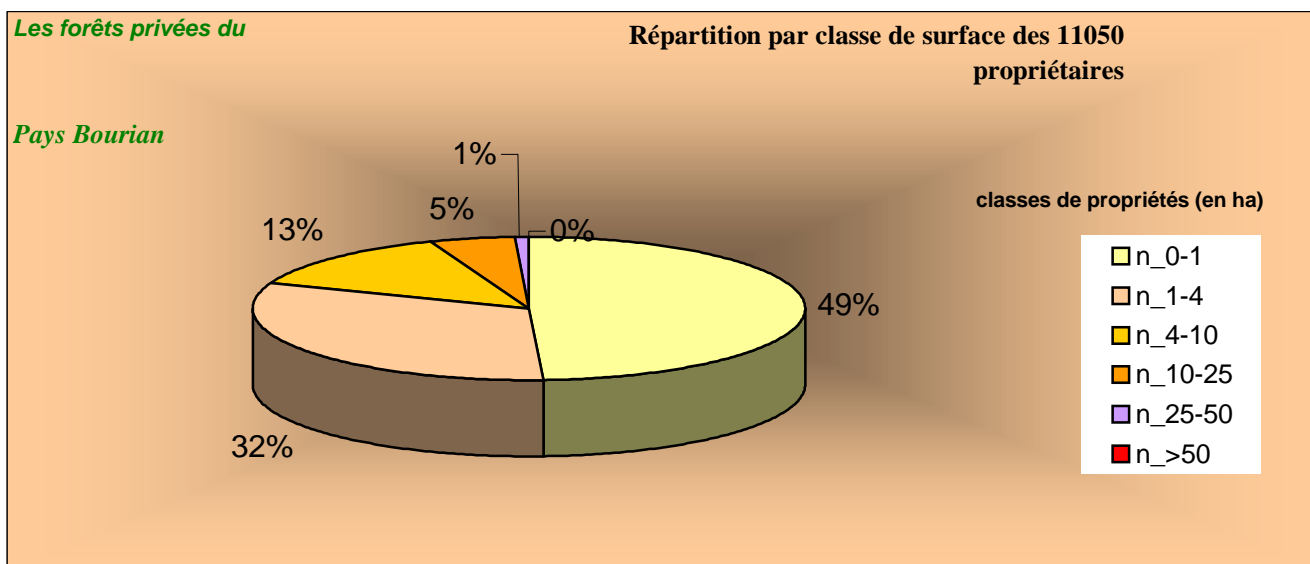
- Forêts soumises au régime forestier

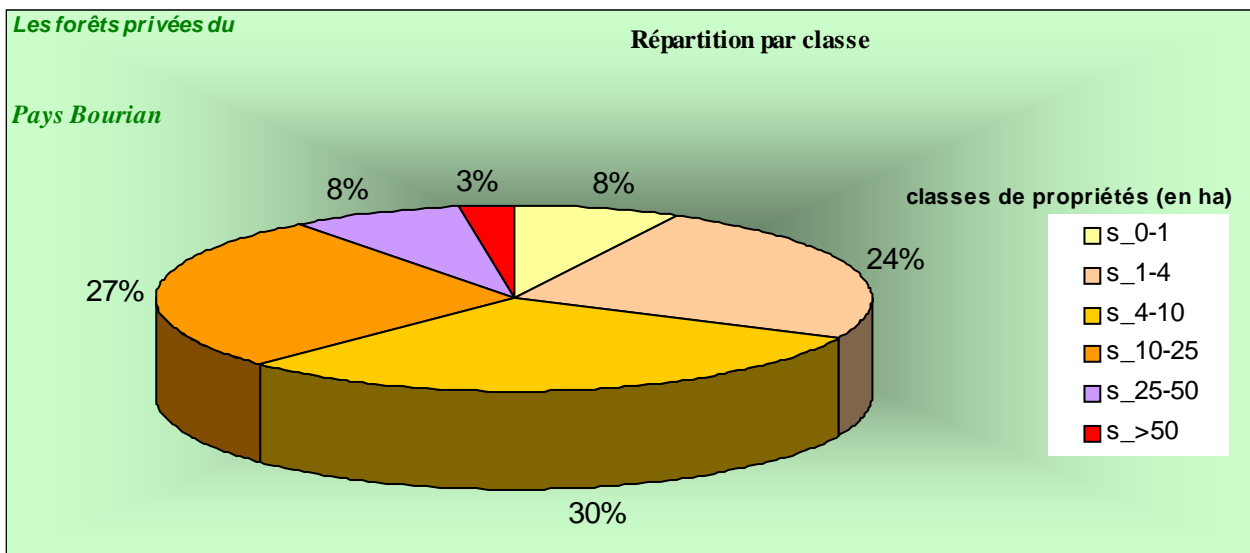
Ces dernières représentent moins de 1% de la surface forestière du Pays Bourian. Les 136 Ha de forêt soumise au régime forestier sont en majorité composés de futaie résineuse. Elles se situent au centre du territoire sur la commune de Lavercantière.

- Forêts privées

Ces dernières représentent plus de 99% de la surface forestière du territoire.

Les 49.547 Ha de forêt privée sont répartis en 11.050 comptes de propriété différents, soit une moyenne par propriétaire de 4,48 Ha.





Nombre de propriétaires par classe de propriétés :

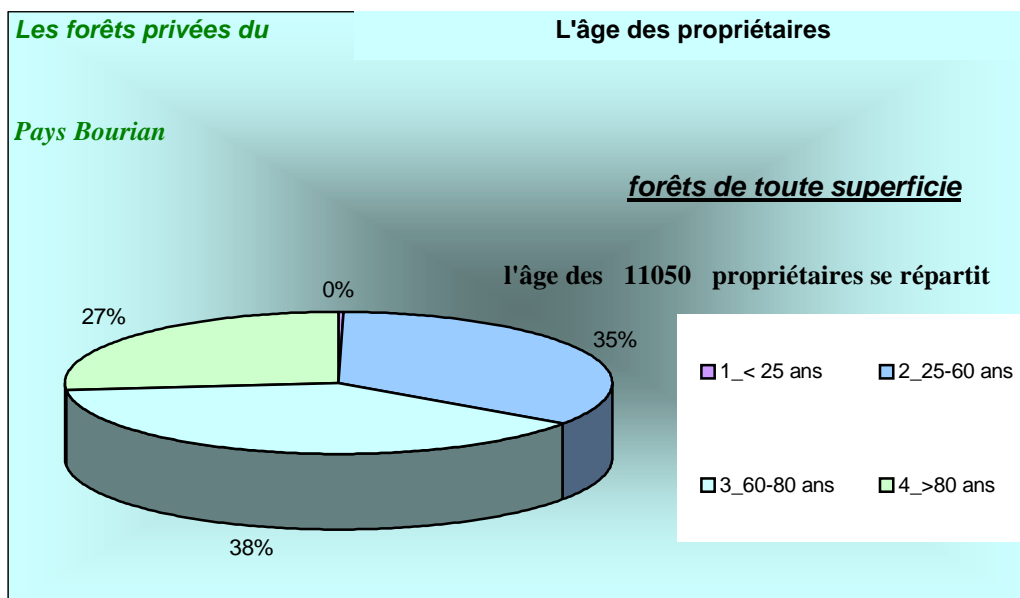
Nombre total	0-1 Ha	1-4 Ha	4-10 Ha	10-25 Ha	25-50 Ha	>50 Ha
11050	5444	3481	1468	574	73	10

Sur les 83 propriétaires de plus de 25 Ha, 17 sont concernés par l'application d'un PSG (\*) (Plan Simple de Gestion), 12 sont agréés et 5 en RSAA(\*) (Régime Spécial d'Autorisation Administrative).

*(\*) **Le Plan Simple de Gestion** : c'est un document administratif, agréé par le CRPF. Sont concernées par le PSG toutes les propriétés de plus de 25 Ha d'un seul tenant. Pour chaque propriétaire, il présente la forêt, précise les orientations que souhaite prendre le propriétaire en matière de gestion de son patrimoine et programme l'ensemble des coupes ou travaux nécessaires pour atteindre les objectifs recherchés.*

*(\*) **RSAA** : Régime Spécial d'Autorisation Administrative de coupes et travaux. Concerne les propriétés soumises à l'application d'un PSG, mais dont les propriétaires ne les ont pas présentés. Ainsi toutes coupes ou travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services de la DDAF du département concerné.*

Age des propriétaires :



- Forêts paysannes

Ceci demeure une particularité forte du Pays Bourian : 39% de la surface forestière est détenue par des agriculteurs (source RGA 2000).

- Caractéristiques des exploitations : elles sont principalement orientées vers la polyculture et l'élevage.

Le nombre d'exploitants est en forte baisse sur le territoire. En effet, entre les deux derniers recensements agricoles (1988 et 2000), on constate une diminution de 30% du nombre des exploitations agricoles. 39% d'entre eux ont plus de 55 ans et pour 37% de ces personnes, il n'y a pas de repreneurs de leur exploitation.

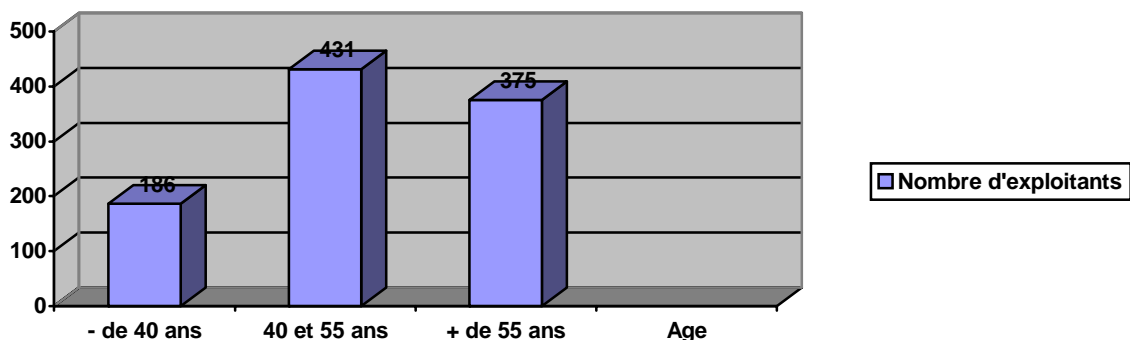
La forêt constitue un complément de revenu significatif pour bon nombre d'exploitations agricoles. Certains agriculteurs sont même installés en pluriactivité (exploitation forestière et polyculture).

On compte à ce jour 992 exploitations dont 422 professionnelles (classification RGA).

La surface moyenne par exploitation agricole est de 26 Ha (toute nature de culture). Les exploitations sont de type polyculture et élevage et rarement spécialisées dans une activité.

La superficie agricole utilisée représente 32% du territoire. 39 % de la surface forestière appartient à des agriculteurs qui possèdent en moyenne 11,8 Ha chacun (source RGA 2000).

Répartition du nombre des exploitants par classe d'âge :



- Sylvopastoralisme : aucune réelle tradition ne se pratique sur le territoire. Cependant le pastoralisme dans les bois taillis de chêne pubescent se pratique en période estivale. Une action est en place sur le périmètre du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (limitrophe avec le Pays Bourian). Elle consiste à la réalisation d'une éclaircie et d'un débroussaillage dans les taillis de chêne pubescent, suivant un cahier des charges précis. L'entretien de ces parcelles est par la suite réalisé par le parcours du troupeau du propriétaire ou d'un éleveur voisin.



Cette opération pourrait tout aussi bien s'appliquer sur les peuplements de chêne pubescent du Pays Bourian.

### *II.3 Equilibre sylvocynégétique*

Le constat de ces dernières années fait état d'une augmentation importante des populations de cervidés (cerfs et surtout chevreuils).

Il n'existe pas de zone précise de concentration de population de cervidés et les dégâts en forêt se concentrent essentiellement sur les régénérations naturelles de Pin maritime, de châtaignier et de chêne et sur les jeunes plantations lors de boisement ou reboisement.

Face à ce constat, plusieurs propriétaires se sont regroupés en association pour la maîtrise des cervidés.

Les cerfs et les chevreuils peuvent occasionner trois types de dégâts :

- l'abrutissement
- le frottis
- l'écorçage

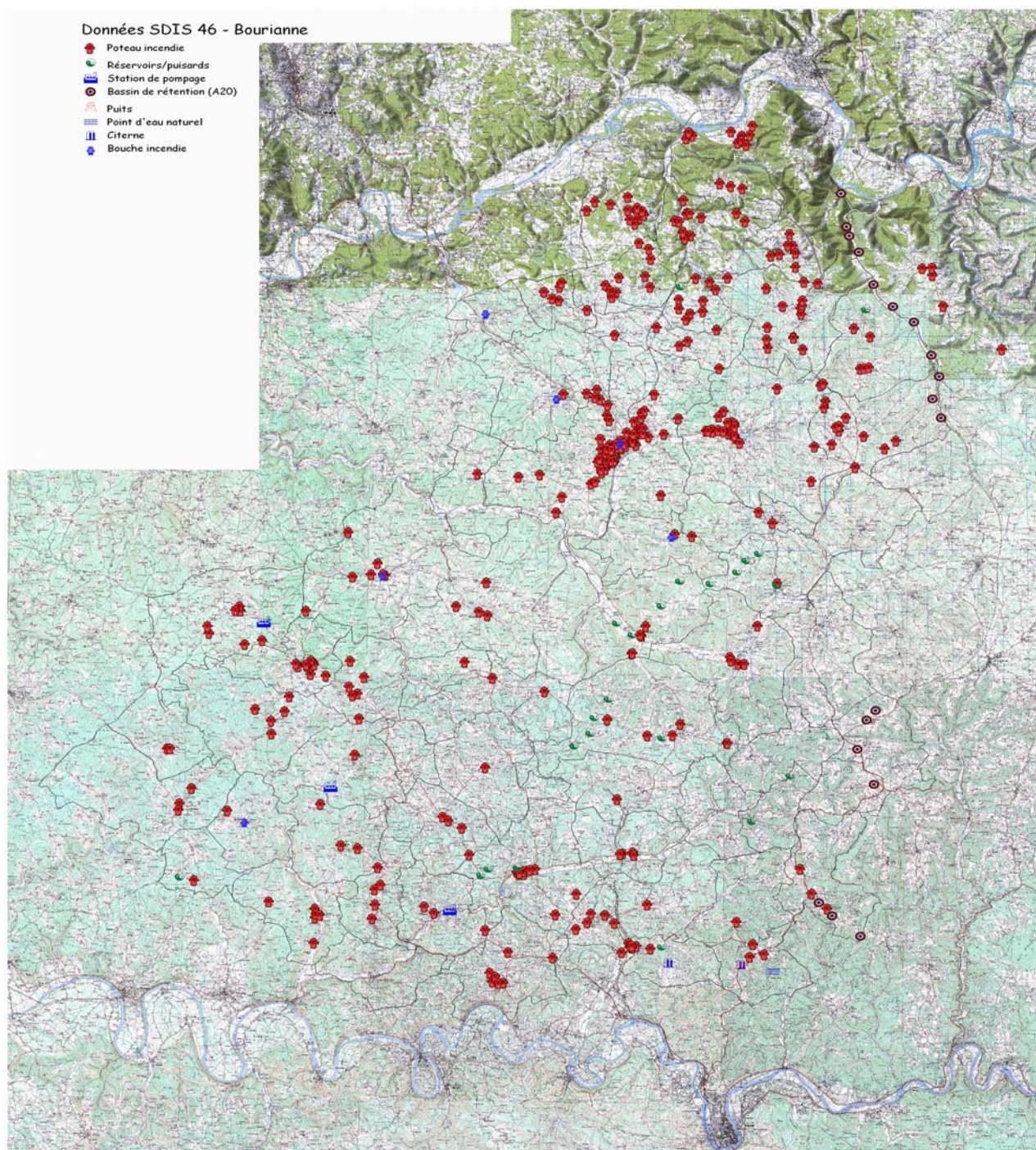
Différents débats ont été engagés autour de ce thème lors de plusieurs réunions de groupe de travail de la charte et ce afin de mieux appréhender la situation en matière de dégâts de cervidés en forêt. Suite à cette démarche la DDAF du Lot (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) a mis en place un observatoire à l'échelle du département, en concertation et partenariat avec les différents acteurs concernés (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Fédération Départementale des Chasseurs, Centre Régional de la Propriété Forestière, Syndicat des Propriétaires Forestiers, Office National des Forêts).

L'observatoire présentera un rapport lors de la commission annuelle du plan de chasse et pourra ainsi orienter les attributions sur des zones plus sensibles.

## II.4 Desserte, protection incendie et multifonctionnalité

La répartition des chemins et autres pistes forestières permet une exploitation de la quasi-totalité de la surface forestière.

Cependant leur gabarit n'autorise pas toujours un accès à tout type d'engins notamment pour les services de secours et d'incendie.



Ces pistes sont également fréquemment utilisées par des usagers non professionnels (chasse, randonnée, VTT, 4 X 4, motos, activités de loisir en nature, cueillette de champignons...).



## *II.5 Atouts et faiblesses de la forêt Bourienne*

- Un potentiel forestier important

Le massif bourien, de par les essences qui le composent (châtaignier, pin maritime...), présente un réel intérêt de production forestière de qualité.

Il y demeure également une volonté forte d'amélioration des peuplements.



### Rappel des actions engagées

Fruit d'une longue réflexion et d'une concertation constante entre les différents partenaires et acteurs du territoire, démarrée en fin 1998 et ce jusque fin 2001, une action intitulée « balivage des taillis de châtaignier » a été conduite par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées, le Syndicat Mixte du Pays Bourien et la Coopérative Forestière du Lot. Elle a été financée par l'Union Européenne.

Celle-ci a permis la réalisation de nombreux hectares d'éclaircies et a amorcé une réelle dynamique de gestion des peuplements de châtaignier auprès des propriétaires (plus de 50 Ha réalisés).

Pour rappel, la tempête de 1999 avait frappé fortement cette région du département et sinistré de nombreux propriétaires.

Tous ces constats, mis en parallèle avec certaines des priorités départementales pour l'aménagement et le développement du territoire, ont conduit à proposer une action de valorisation de la Forêt Bourienne s'inscrivant dans la continuité de l'action précédente.

Ainsi en 2002 et 2003, un programme complet de travaux a reçu le soutien du Conseil Général du Lot.

Types de travaux proposés aux propriétaires forestiers pour la mise en valeur de leur patrimoine :

- Eclaircie de taillis de châtaignier,
- Enrichissement de taillis de châtaignier après coupe, en essence feuillue ou résineuse,
- Sauvetage de régénération de Pin Maritime,
- Prime au regroupement de projet.



Toutes ces actions ont reçu un accueil favorable des propriétaires forestiers pour qui, ne l'oublions pas, la forêt représente, dans de nombreux cas, un complément d'activité et de ressources. Il subsiste, il est vrai, une réelle tradition forestière en Bouriane.

Les peuplements de chêne pubescent peuvent, eux aussi, présenter un réel intérêt en matière de sylvopastoralisme. Dans ce cas, plusieurs objectifs peuvent être atteints : paysager, lutte incendie, récolte de bois, ressource fourragère...

- Une structure de la propriété pénalisante

Le fort morcellement du foncier reste un handicap important au développement forestier sur ce territoire. Ceci demeure pénalisant en matière d'exploitation : il est difficile de mobiliser des faibles volumes dont la qualité se dégrade avec le temps.

- Une desserte pas toujours adaptée

Il est vrai que le réseau de pistes et chemins forestiers est relativement bon et ne représente pas un réel frein à l'exploitation des peuplements forestiers. Cependant, en terme de prévention des risques-incendie, l'ensemble de ce réseau est peu ou pas adapté aux engins spécialisés (véhicules des pompiers).

### III. Filière Bois

- Les entreprises du bois

On distingue 3 catégories : l'exploitation forestière, la première transformation et la seconde transformation.

### III.1 L'exploitation forestière

Les exploitants forestiers : ils sont à la croisée des chemins, entre la forêt et les entreprises de première transformation des bois. Ce sont eux qui achètent le bois, soit aux ventes publiques, soit en prospectant auprès des propriétaires forestiers. Ils réalisent, ou font réaliser, les coupes de bois, qu'ils trient et livrent aux scieurs, aux artisans et aux industriels.



Les entrepreneurs de travaux forestiers : ce sont des travailleurs indépendants, prestataires de services, qui réalisent les travaux sylvicoles, de bûcheronnage, de débardage et de transport des bois.

### III.2 La première transformation

Les scieries :

Généralement situées à proximité des massifs forestiers, les scieries, de plus en plus compétitives, travaillent l'ensemble des essences feuillues ou résineuses principalement le chêne, le châtaignier et le pin maritime.

Elles s'approvisionnent sur le territoire bourrian, mais également sur les départements limitrophes comme le Lot-et-Garonne et la Dordogne.

La polyvalence de ces entreprises assure le développement d'une large gamme de produits en majeure partie commercialisés en dehors du territoire :

- Plots de menuiserie,
- Charpentes traditionnelles ou en fermettes,
- Sciages pour palettes ou emballages,
- Petits sciages pour lambris, parquets, bardage...



### III.3 La seconde transformation

- Les menuisiers
- Les charpentiers
- Les parquets et lambris
- Les ébénistes (meubles)
- Les palettes
- Les emballages



### III.4 Les entreprises

En Pays Bourian, 112 entreprises font partie de la filière forêt bois :



- 17 entreprises de charpente
- 72 entreprises de menuiserie / ébénisterie
- 8 entreprises de sciage (qui ont parallèlement une activité d'exploitation forestière, généralement pour leur propre compte)
- 4 entreprises d'exploitation forestière
- 5 entreprises de prestations de services
- 6 autres activités (sculpture sur bois, tournage ...)

Volumes exploités :

<i>en m3 bois rond</i>	<b>BOURIANE</b>	<b>RESTE DU LOT</b>
<b>Bois d'œuvre feuillu</b>		
Chêne	3 000	6 850
Châtaignier	5 500	100
Autres feuillus	1 000	13 180
<b>Bois d'œuvre résineux</b>		
Pin Maritime	14 000	750
Autres résineux	2 000	10 860
<b>TOTAL</b>	<b>25 500</b>	<b>31 740</b>

Source EAB Ministère Agriculture

**Volume rondins, plaquettes trituration feuillus : 8.850 tonnes sur le territoire Bourian**

**Volume rondins, plaquettes trituration résineux : 7.800 tonnes sur le territoire Bourian**

Les entreprises de première transformation sur le territoire Bourian sont principalement consommatrices de pin maritime, de chêne et de châtaignier. Le rayon moyen des approvisionnements est compris entre 100 et 150 km, c'est-à-dire local, Lot, Lot-et-Garonne et Dordogne.

### III.5 Le bois énergie

Cela représente un réel intérêt pour le Pays Bourian, qui possède un grand potentiel en matière première. A ce jour, plusieurs réseaux de chaleur fonctionnent et d'autres projets sont à l'étude avec l'appui et le soutien de Quercy Energie.

## **IV Les Orientations Politiques qui se dégagent de la réflexion menée et du projet de territoire :**

### ***IV.1 La Charte du Pays Bourian***

L'évolution que connaît la Bouriane depuis quelques années bouleverse son organisation spatiale et sociale. La ressource principale en étant le territoire, celle-ci est confrontée à des populations, des usages et des exigences de plus en plus diversifiés et parfois contradictoires et pour lesquels la cohabitation avec la population existante est parfois difficile.

Plusieurs secteurs consommateurs d'espace sont particulièrement touchés par cette question du foncier : l'agriculture, l'urbanisme, la forêt, le sous-sol.

La déprise agricole laisse de nombreux espaces à l'abandon. La progression spontanée de la forêt conjuguée au boisement volontaire des terres agricoles risque d'amplifier le phénomène et pose de nouveaux problèmes comme les risques d'incendies et la fermeture des paysages.

Le développement touristique s'appuie essentiellement sur la qualité du cadre de vie, la richesse du patrimoine et des paysages, ce qui suppose une campagne vivante, entretenue et protégée.

Le territoire accueille de nouveaux habitants attirés par sa qualité de vie : paysage et tranquillité. La croissance démographique induit un développement de l'habitat et une extension des bourgs qu'il faut maîtriser.

Des tensions apparaissent donc qui parfois dégènèrent en micro-conflits du fait d'intérêts individuels ou sectoriels, ou à l'occasion de projets d'aménagement ou de développement.

**Face à cette situation, l'enjeu essentiel du pays est la mise en œuvre d'un usage adapté, équilibré et partagé du territoire et de ses espaces, permettant à partir d'intérêts individuels des habitants de bâtir des projets collectifs de territoire.**

### ***IV.2 Maîtriser la progression de la forêt***

Certains secteurs comme le canton de Cazals sont particulièrement touchés par la progression de la forêt, il faudra être particulièrement vigilant sur ces zones afin d'éviter qu'elles ne s'étendent plus encore, ce qui nuirait définitivement à la qualité du cadre paysager et à l'activité agricole.

D'autres secteurs qui se rapprochent du paysage du Causse (partie Est du canton de St Germain particulièrement) sont plus touchés par des problèmes d'enfrichement et d'embroussaillage des sous-bois de chênes, accentuant les risques d'incendies.

Diverses mesures devront être mises en œuvre afin de préserver les terres agricoles et la qualité paysagère. Ces mesures devront veiller à :

- Eviter les plantations en fond de vallée,
- Garantir la biodiversité en évitant les plantations mono-spécifiques d'espèces "exogènes",
- Garder un périmètre autour des bourgs de non-pénétration de la forêt,
- Lutter contre l'enfrichement des plateaux du Causse,
- Entretenir les forêts,
- Prévenir les risques d'incendies.

Le diagnostic agricole et forestier du territoire, nous permet de rappeler ici quelques éléments qui montrent l'importance de l'espace sylvicole Bourian. La Bouriane définie par l'IFN occupe une surface de 25 500 Ha, son taux de boisement (53%) est le plus élevé du Lot. La forêt feuillue est à dominante de chênes et de châtaigniers. La forêt résineuse est représentée majoritairement par le pin maritime. Malgré la surface couverte par la chênaie, c'est, traditionnellement, le taillis de châtaigniers dominé par la futaie de pins maritimes qui, emblématiquement, représente le Pays Bourian sur les plans économique et paysager.

La forêt est privée à plus de 99%, elle est très morcelée et peu de propriétaires possèdent plus d'un hectare d'un seul tenant. Quelques scieries d'importance moyenne sont actives sur le territoire, mais leurs produits sont transformés pour une large part dans les départements limitrophes de Dordogne et du Lot-et-Garonne, d'où l'importance à terme d'actions communes à organiser de façon cohérente sur ces trois départements.

L'objectif que se fixe le Pays Bourian au travers de sa Charte, dans le cadre des actions forestières qu'il souhaite mener concerne trois domaines : économique, environnemental et socioculturel.

La Charte Forestière de Territoire et les actions qui en découlent doivent nous permettre d'atteindre ces objectifs en approfondissant la réflexion et l'analyse du secteur forestier et son interdépendance avec les autres secteurs d'activité.

### ***IV.3 Objectif économique de l'espace forestier Bourian***

La Bouriane est presque la seule région forestière du Lot à posséder une véritable tradition forestière, ce qui constitue un atout majeur sur le plan de son développement économique.

Le taillis de châtaignier produit du bois de trituration, des piquets, du merrain et quelques grumes. La futaie de pin maritime produit des grumes de qualité avec un fort pourcentage de bois sans nœuds, du fait de sa croissance engainée par le taillis qui conduit à un élagage naturel précoce. Enfin les unités de transformation de ces produits sont installées, soit dans le massif, soit dans son voisinage immédiat.

Le Pays Bourian souhaite porter son attention sur les points suivants :

- le regroupement de projets de propriétaires pour parvenir à un seuil techniquement et économiquement rentable,
- la création d'emplois salariés et non salariés pour satisfaire aux besoins d'entretien et de travaux de meilleure mise en valeur de la forêt,
- le développement de la compétitivité de la filière-bois (mobilisation de la ressource, promotion et développement du matériau-bois, appui aux entreprises, recherche et développement, communication),
- la mise en œuvre de moyens nécessaires à la continuation et au développement de l'action « balivage de taillis de châtaigniers ». Démarrée en 1999, elle est menée en partenariat avec le CRPF Midi-Pyrénées et la Coopérative Forestière et vise à produire, à terme, un pourcentage de bois d'œuvre significatif au détriment du bois d'industrie qui devient de plus en plus difficile à commercialiser,

- des actions sylvicoles d'amélioration et d'entretien adaptées au contexte local et harmonisées avec les pratiques de Dordogne sont particulièrement intéressantes à mener :
  - Coupes d'amélioration, principalement dans le bois de châtaignier, en vue d'améliorer le volume de bois d'œuvre recherché par les artisans et industriels locaux.
  - Travaux de replantation après coupe, avec enrichissement en essences diversifiées, adaptées aux conditions naturelles et capables de produire du bois de qualité.
  - Régénération naturelle pour favoriser le renouvellement par semis (qualité technologique des arbres de futaie...).

#### ***IV.4 Objectif environnemental de l'espace forestier Bourian***

Avec un taux de boisement en progression entre les deux derniers inventaires forestiers nationaux (IFN), les paysages de la Bouriane se referment. Le morcellement de la propriété et le manque d'entretien induisent, par ailleurs, des risques d'incendie. La forêt joue cependant un rôle actif en matière de préservation des ressources en eau dans une région où les cours d'eau subissent des assèchs sévères et fréquents dus aux différents prélèvements et à la nature des substrats composant les lits mineurs favorisant par endroits des phénomènes d'infiltration. Enfin, la Bouriane est très riche en matière de biodiversité. La grande diversité de ses sols se traduit par une faune et une flore abondantes et variées.

Par les actions qu'il mettra en œuvre, le Pays Bourian s'attachera donc particulièrement :

- A favoriser la biodiversité du territoire et maintenir l'ouverture des paysages.
- A renforcer les relations entre forêt et agriculture, en créant les passerelles nécessaires pour relier ces deux secteurs d'activité et obtenir un équilibre satisfaisant.
- A mettre en œuvre une gestion durable et cohérente de la forêt pour la préservation de son cadre de vie.
- A intégrer la problématique de la prévention incendie.

#### ***IV.5 Objectif socioculturel de l'espace forestier Bourian***

L'espace forestier Bourian a potentiellement un fort attrait touristique autour des thèmes du paysage, de la châtaigne, des champignons, du petit patrimoine bâti, renforcés par la présence de deux ENS (Espaces Naturels Sensibles) sur la vallée de la Masse et la lande du Frau.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet global en interaction avec la zone du Fumelois en Lot-et-Garonne et du Périgord Noir en Dordogne, le Pays Bourian privilégiera :

- Une démarche de réflexion autour de la valorisation de l'histoire et de la culture de cet espace forestier.
- Une approche de découverte de cet espace naturel préservé en lien avec le développement des actions liées à l'agrotourisme.

## **V Synthèse et Orientations de la Charte Forestière de Territoire :**

Sur la base de ces éléments fondamentaux de notre démarche, la Charte Forestière de Territoire confirme l'importance de plusieurs thèmes détaillés ci-après.

### ***V.1 L'importance économique et la multifonctionnalité de la Forêt.***

La forêt bouriane constitue un élément important de développement économique du territoire. Cette ressource traditionnelle constitue une composante majeure de notre espace rural où existe une réelle tradition d'exploitation forestière régulière. Principalement composée de taillis, son exploitation peut constituer un complément de revenu significatif pour les agriculteurs ou les propriétaires forestiers. Les débouchés sont réels et différenciés selon les diamètres : bois d'industrie (trituration), piquets, billes à parquet, bois de menuiserie et ébénisterie. La Bouriane produit traditionnellement des billes à parquet obtenues par coupe rase tous les 25/30 ans : les entreprises utilisatrices sont situées à proximité, notamment dans le Lot-et-Garonne (Marty à Cuzorn, 1<sup>er</sup> producteur européen) et en Dordogne. C'est la mobilisation à long terme sur la préparation et l'amélioration de cette ressource qui doit nous permettre de renforcer la filière économique du territoire en cohérence avec les territoires voisins. Le Pays du Périgord Noir qui a été associé à notre réflexion prépare aujourd'hui la mise en place d'une action similaire.

La multifonctionnalité de notre forêt n'est plus à démontrer. Il faut continuer à développer et à utiliser cet espace avec une vision globale et transversale dans laquelle le Pays intègre l'aspect économique, mais également l'aspect touristique, paysager et de prévention incendie.

### ***V.2 La prise en compte de la sensibilité paysagère et la liaison avec l'urbanisation du territoire.***

L'aménagement urbain et paysager, ne fait pas l'objet d'une action particulière proposée dans le cadre de cette Charte. C'est une constante de l'action et de l'engagement de tous les acteurs du territoire. La mobilisation collective autour de cette composante majeure de la préservation de notre cadre de vie et de son aménagement raisonné sera au centre de l'approche transversale du Pays Bourian. Elle doit prendre corps dans nos projets d'aménagements d'espaces publics, d'élaboration de documents d'urbanisme et d'études d'aménagements communautaires, d'études relatives à l'intégration de l'habitat neuf sur le territoire et dans toute réflexion ou action d'aménagement paysager.

### ***V.3 L'intérêt du Bois – Construction.***

Les propositions issues de la réflexion collective mettent en évidence la nécessité et l'enjeu du développement du Bois – Construction et l'intérêt de l'identification d'un interlocuteur dans le secteur du Bâtiment Bois. Le développement de cette production doit trouver un débouché direct sur le territoire départemental et régional et alimenter le tissu des entreprises du bâtiment qui sont nombreuses et actives sur nos zones rurales.

### ***V.4 La sensibilisation des habitants et du grand public***

Cette préoccupation d'une information et d'une communication autour des multiples composantes de l'espace forestier Bourian doit être sinon permanente, du moins régulière. Le Pays Bourian affirme comme un objectif fort la sensibilisation des habitants à la vie de la forêt, en s'appuyant sur la communication du Conseil Général et les actions de type « école de la forêt ». Cette volonté devra également se traduire dans la communication du Pays.

### ***V.5 Le Bois-Energie***

Le développement de la Bouriane ne doit pas se faire au détriment de son environnement naturel de qualité qui constitue l'un de ses atouts majeurs. Conscient des risques, le Pays Bourian mettra la question environnementale au centre de ses actions quels que soient les thèmes abordés en lien avec la forêt (habitat, activités économiques, agriculture...). Un accent tout particulier sera mis sur les énergies renouvelables.

L'appel d'offre de l'ADEME pour la mise en place de contrats ATEnEE concerne tout particulièrement la logique de développement dans laquelle s'inscrit le pays Bourian et notamment au travers de sa Charte Forestière.

La transversalité voulue pour aborder la protection et la mise en valeur de l'environnement, et plus largement pour s'engager dans un développement durable, nécessite une cohérence territoriale au niveau de la mise en place des projets.

Cette cohérence ne peut être mise en oeuvre que par une coordination des projets concernant l'environnement et l'efficacité énergétique sur l'ensemble du territoire, une information homogène et fiable, et donc, des échanges forts d'information entre les acteurs du territoire.

Il s'agit de construire des bonnes pratiques au niveau le plus local, car c'est à ce niveau qu'elles trouveront toutes leurs justifications et donc leur pérennité. Dans cette action globale relative à la maîtrise de l'énergie, le Bois Energie aura une place prépondérante.

### ***V.6 La valorisation adaptée des parcelles en Friche ou en Déprise***

Notre volonté doit être aujourd'hui de donner la priorité à une valorisation agricole de ces parcelles en friche ou en déprise pour un maintien de l'activité agricole, la prévention des risques d'incendie et la préservation des paysages. La diminution du nombre d'agriculteurs et la nécessité d'améliorer la productivité des entreprises agricoles pour maintenir les revenus ont contribué au développement de ces surfaces abandonnées. La volonté du territoire est d'enrayer ce phénomène par une action volontariste.

# Annexes

## Liste des thèmes et actions proposés

- 1- Etude pour connaître la population de gibier
  - . analyse pour approcher l'évolution du cheptel
  - . importance, localisation des dégâts
  - . zones potentiellement sensibles
- 2- Test et prise en charge des méthodes de protection contre le gibier
  - . essais et tests en fonction du gibier
  - . systèmes de réduction de coût ou de prise en charge
- 3- Opérations pilotes de gestion du gibier
  - . définition de massifs ou unités cynégétiques
  - . information et concertation entre les acteurs
- 4- Valorisation de la forêt Bouriane
  - . harmoniser le discours forestiers/industriels
  - . balivage, enrichissement, sauvetage régénération naturelle
  - . élargir le panel d'essences
  - . panneaux sur le terrain des réalisations
  - . formation des propriétaires forestiers
- 5- Regroupement et Plan de Développement de Massif
  - . réalisation de PDM
  - . incitation à la récolte de peuplements à maturité (taillis, pins...)
  - . regroupement de lots de bois
- 6- Favoriser la restructuration foncière
  - . bourses d'échange et de vente de parcelles
  - . aménagement urbain et paysager
- 7- Favoriser une utilisation concertée des pistes et des chemins
  - . inventaire et connaissance du réseau
  - . exploitation forestière
  - . protection incendie
  - . autres usages randonnée, chasse...
- 8- Gestion de l'espace : sylvopastoralisme dans les taillis de Causses
  - . valorisation d'espaces boisés par le pastoralisme
  - . extension de l'opération en cours sur le Parc Naturel des Causses du Lot
- 9- Conforter les entrepreneurs de travaux forestiers
  - . charte de bonne conduite ETF, exploitants
  - . image du métiers
  - . regroupement des ETF en structure souple ou GIE
- 10- La forêt au cœur de l'agriculture
  - . recensement des agriculteurs-forestiers
  - . travail chez autrui
  - . intérêt de la forêt pour les agriculteurs
  - . adaptation du matériel agricole
  - . information sur les droits, les devoirs, la fiscalité pour le travail en forêt
- 11- Problématique filière-bois
  - . communication sur la filière-bois, les métiers
  - . sensibiliser les habitants à la vie de la forêt
  - . écomusée découverte de la forêt, travail des écoles sur le thème de la forêt
  - . cahier des charges qualité/produits, information sur les coûts
  - . partage des compétences entre les entreprises
- 12- Accompagnement de la demande en bois-construction
  - . identification d'un interlocuteur bâtiment-bois
  - . implication du CAUE

## Charte Forestière de Territoire du Pays Bourian

**Action 1** : Etude pour connaître la population de gibier

**Zone d'application** : Bouriane

### Acteurs pressentis :

<b>Maître d'ouvrage :</b> DDAF – ONCFS	<b>Maître d'œuvre :</b> DDAF – ONCFS	<b>Partenaires techniques :</b> FDC46 – CRPF – DDAF – Association maîtrise du Gibier
---	---	---

### Constats :

Présence de gibier : élément important de la gestion du territoire  
Surpopulation de chevreuils  
Gestion forestière handicapée et dégâts forestiers non indemnisés  
Attribution des plans de chasse en augmentation et bonne réalisation des plans de chasse

### Objectifs :

- favoriser la concertation entre les différents acteurs du territoire  
- mieux connaître les populations de gibier  
- mise en place d'un observatoire de dégâts de gibier  
- favoriser la concertation avec les départements voisins

### Contenu des actions :

- analyse pour approcher l'évolution des populations de gibier
- observatoire de dégâts de gibier en forêt (importance, localisation des dégâts et des zones sensibles)

**Durée** : 5 ans (2003 – 2007)

### Suivi et évaluation du projet :

Nombre de réunions annuelles de concertation  
Evolution des plans de chasse et de leur réalisation

**Observations** : Une partie de cette action a déjà été engagée.

L'observatoire départemental de dégâts de gibier a été mis en place à la suite des échanges et réunions consacrées à ce thème dans le cadre de la Charte

Les fiches-actions 1, 2 et 3 sont en liaison et comportent de fortes interactions

## Charte Forestière de Territoire du Pays Bourian

**Action 2** : Test de prise en charge des méthodes de protection contre le gibier

**Zone d'application** : Bouriane

### Acteurs pressentis :

<b>Maître d'ouvrage :</b> FDC46 – COFOGAR - CRPF	<b>Maître d'œuvre, :</b>	<b>Partenaires techniques :</b> ONCFS – DDAF – Association maîtrise du Gibier – IDF - SPFS
--	--------------------------	---

### Constats :

Une plantation feuillue n'est envisageable qu'avec protection : surcoût à la sylviculture  
Présence de gibier : élément important de la gestion du territoire, mais surpopulation de chevreuils  
Gestion forestière handicapée et dégâts forestiers non indemnisés, surcoût très partiellement pris en charge  
Attribution des plans de chasse en augmentation et bonne réalisation des plans de chasse

### Objectifs :

- favoriser la forêt et la sylviculture
- apporter un soutien aux projets de plantation
- sensibiliser les chasseurs sur la recherche de l'équilibre sylvo-cynégétique

### Contenu des actions :

- Essais et tests de protection en fonction du gibier (cerf, chevreuil)
- Système de réduction de coût des protections
- Système de prise en charge des protections

**Durée** : 5 ans (2004 – 2008)

### Suivi et évaluation du projet :

Suivi des placettes de référence (test des différents types de protection)  
Nombre de commandes de protection (aidées ou achats groupés)  
Nombre de réunion de concertation

**Observations** : des réalisations ponctuelles de protection de parcelles agricoles ou forestières ont été mises en place par la FDC46 et les chasseurs sur le département du Lot  
Les fiches-actions 1, 2 et 3 sont en liaison et comportent de fortes interactions

## Charte Forestière de Territoire du Pays Bourian

**Action 3** : Opérations pilotes de gestion du gibier

**Zone d'application** : Bouriane et secteur pilote

**Acteurs pressentis :**

<b>Maître d'ouvrage :</b> DDAF	<b>Maître d'œuvre :</b> FDC 46	<b>Partenaires techniques :</b> COFOGAR - CRPF ONCFS – DDAF – Association maîtrise du Gibier – IDF - SPFS
-----------------------------------	-----------------------------------	---

<p><b>Constats :</b> Présence de gibier : élément important de la gestion du territoire, mais surpopulation de chevreuils Gestion forestière handicapée et dégâts forestiers non indemnisés, surcoût très partiellement pris en charge Attribution des plans de chasse en augmentation et bonne réalisation des plans de chasse</p>	<p><b>Objectifs :</b> - favoriser la concertation - mieux adapter le plan de chasse aux particularités du territoire - mettre en place une opération pilote de forte augmentation des plans de chasse sur un secteur</p>
<p><b>Contenu des actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Information et concertation des différents acteurs</li> <li>- Définition de massif ou d'unités cynégétiques</li> <li>- Définition d'une zone pilote de forte augmentation des plans de chasse</li> </ul>	

<p><b>Coûts estimatifs :</b> 20 jours/an</p>	<p><b>Sources de financement :</b></p>
--	--

**Durée** : 5 ans (2004 – 2008)

**Suivi et évaluation du projet :**

Nombre d'attribution et réalisation des plans de chasse sur le secteur pilote  
Observation de l'évolution des dégâts de gibier  
Cartographie et analyse des unités de gestion cynégétiques

**Observations** : Poursuivre la forte augmentation des attributions engagées sur les communes de Bouriane  
Les fiches-actions 1, 2 et 3 sont en liaison et comportent de fortes interactions

## Charte Forestière de Territoire du Pays Bourian

**Action 4** : Valorisation de la forêt de Bouriane

**Zone d'application** : Bouriane

### Acteurs pressentis :

<b>Maître d'ouvrage :</b> CRPF	<b>Maître d'œuvre :</b> CRPF	<b>Partenaires techniques :</b> Syndicat Mixte Pays Bourian – DDAF – COFOGAR – Syndicat propriétaires forestiers
-----------------------------------	---------------------------------	--

### Constats :

- Surface forestière importante au niveau du territoire (taux de boisement de 53%)
- Ressource insuffisamment valorisée
- Action de valorisation engagée depuis plusieurs années
- Partenariat fort entre les différents acteurs du territoire

### Objectifs :

- harmoniser le discours entre les forestiers et les industriels
- augmenter la mobilisation de bois
- augmenter les surfaces forestières gérées

### Contenu des actions :

- Amélioration des peuplements forestiers et notamment valorisation des taillis de châtaignier
- Animation auprès des propriétaires forestiers privés : information et publicité sur les réalisations
- Formation
- Aide à la réalisation de travaux

**Durée : 5 ans** (2004 – 2008)

### Suivi et évaluation du projet :

Nombre d'Ha de travaux réalisés

Nombre de journées de formation et d'information

Nombre de propriétaires sensibilisés

**Observations :** Cette action permet de poursuivre les actions d'amélioration des peuplements engagées depuis plusieurs années.

Le massif forestier s'étend sur les départements voisins (Dordogne et Lot-et-Garonne) qui réalisent également des démarches similaires.

Un dossier sur ce thème a été présenté en 2003, intégrant la complémentarité agriculture/forêt (action 10).

## Charte Forestière de Territoire du Pays Bourian

**Action 5** : Plan de Développement de Massif

**Zone d'application** : 8 communes de Bouriane (Montcléra, St Caprais, Cazals, Frayssinet le Gelat, Goujounac, Pomarède, Les Junies et Marminiac)

**Acteurs pressentis :**

<b>Maître d'ouvrage :</b> CRPF/COFOGAR	<b>Maître d'œuvre :</b> CRPF/COFOGAR	<b>Partenaires techniques :</b> Syndicat Mixte Pays Bourian – DDAF – Syndicat propriétaires forestiers
---	---	--

**Constats :**

- Fort potentiel de production forestière
- Proximité d'unités importantes de 1<sup>ère</sup> transformation
- Ressource faiblement mobilisée compte-tenu du fort morcellement de la propriété et d'un déficit de gestion...

**Objectifs :**

- harmoniser le discours entre les forestiers et les industriels
- augmenter la mobilisation de bois
- augmenter les surfaces forestières gérées

**Contenu des actions :**

- Réalisation d'un Plan de Développement de Massif
- Incitation à la récolte des peuplements arrivés à maturité
- Regroupement des lots de bois (OGEC)

**Durée** : 2 ans (2004 – 2005)

**Suivi et évaluation du projet :**

- Nombre d'Ha de travaux réalisés
- Nombre d'adhésions à une structure (PEFC, OGEC...)
- Nombre de propriétaires sensibilisés
- Nombre de journées de formation et d'information

**Observations** : Cette action pilote est également engagée sur l'ensemble des 8 départements de la région Midi-Pyrénées.  
Un dossier sur ce thème a été présenté en 2003, intégrant la complémentarité agriculture/forêt (action 10).

## Charte Forestière de Territoire du Pays Bourian

**Action 6** : Favoriser la restructuration foncière

**Zone d'application** : Bouriane

### Acteurs pressentis :

<b>Maître d'ouvrage :</b> CRPF/Syndicat Mixte	<b>Maître d'œuvre:</b>	<b>Partenaires techniques :</b> DDAF – Syndicat propriétaires forestiers - SAFER
--	------------------------	---

### Constats :

- Fort morcellement de la structure foncière handicapant la mobilisation des bois
- Surface moyenne par propriétaire de 4Ha 48 et ce en plusieurs parcelles

### Objectifs :

- permettre le regroupement du foncier
- favoriser les contacts entre les acheteurs et les vendeurs
- prendre en compte la sensibilité paysagère, notamment lors de boisement

### Contenu des actions :

- Bourse d'échange et de vente de parcelles
- Prise en compte des frais notariés et de géomètres

**Durée** : 2 ans (2004 – 2005)

### Suivi et évaluation du projet :

Nombre d'actes réalisés

Nombre d'annonces annuelles

### Observations :

## Charte Forestière de Territoire du Pays Bourian

**Action 7** : Favoriser une utilisation concertée des pistes et des chemins

**Zone d'application** : Bouriane

<b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat Mixte DDAF	<b>Maître d'œuvre :</b>	<b>Partenaires techniques :</b> SDIS – Syndicat propriétaires forestiers – CRPF – COFOGAR – Chasseurs – Association de loisir
---	-------------------------	--

<b>Constats :</b> - Réseau de pistes important, mais peu adapté aux interventions d'urgences - Risque important de fermeture des chemins	<b>Objectifs :</b> -favoriser la collaboration entre les différents utilisateurs : SDIS, forestiers, chasseurs, loisirs... -amélioration du réseau en fonction des besoins
<b>Contenu des actions :</b> - Inventaire et connaissance du réseau - Concertation entre les différents organismes et utilisateurs - Entretien, recalibrage des pistes et aménagements spécifiques	

**Durée** : 5 ans (2004 – 2008)

**Suivi et évaluation du projet :**  
Cartographie du réseau de desserte  
Nombre de réunions de concertation  
Longueur de pistes entretenues ou recalibrées

**Observations :**

## Charte Forestière de Territoire du Pays Bourian

**Action 8** : Gestion de l'espace - Sylvopastoralisme dans les taillis de Causse

**Zone d'application** : Bouriane (zone de Causse)

### Acteurs pressentis :

<b>Maître d'ouvrage :</b> COFOGAR	<b>Maître d'œuvre :</b> CRPF COFOGAR	<b>Partenaires techniques :</b> Syndicat Mixte – Syndicat propriétaires forestiers – Chambre d'Agriculture - ADASEA
--------------------------------------	--	---

### Constats :

- Potentiel fourrager important en milieu forestier
- Fermeture des peuplements de chêne pubescent
- Besoin des agriculteurs de surfaces de pâturage

### Objectifs :

- valoriser des espaces boisés du Causse par le sylvopastoralisme
- complémentarité agriculture/forêt (pâturage sur parcelles boisées)
- améliorer l'impact environnemental de ces peuplements (paysager, lutte incendie, bio diversité...)

### Contenu des actions :

- Aide à la réalisation de travaux
- Sensibilisation, information et appui technique à la réalisation des projets

**Durée** : 5 ans (2004 – 2008)

### Suivi et évaluation du projet :

Nombre d'Ha réalisés  
Nombre de propriétaires sensibilisés

### Observations :

Extension de l'opération en cours depuis plusieurs années sur le territoire du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy.

## Charte Forestière de Territoire du Pays Bourian

**Action 9** : Conforter les Entrepreneurs de Travaux Forestiers

**Zone d'application** : Bouriane

### Acteurs pressentis :

<b>Maître d'ouvrage :</b> Interprofession Forêt-Bois Midi-Pyrénées	<b>Maître d'œuvre :</b> Interprofession Forêt-Bois Midi-Pyrénées	<b>Partenaires techniques :</b> M.S.A Cadetraf FNETAF CFPPA Souillac
---	---	--

### Constats :

Absence de main d'œuvre et d'entreprises qualifiées en prestation de service abattage et débardage.  
Dévalorisation des métiers manuels en forêt

### Objectifs :

Retrouver une main d'œuvre qualifiée sur le territoire en prestation de services

### Contenu des actions :

Communiquer et revaloriser les métiers manuels en forêt  
Appuyer les futurs entrepreneurs de travaux forestiers dans le démarrage et le suivi de leurs activités  
Favoriser l'emploi de bûcheron à l'intérieur des entreprises  
Accompagner les E.T.F dans des démarches collectives

**Durée** : 3 ans ( 2004 – 2006 )

### Suivi et évaluation du projet :

Nombre d'entrepreneurs suivis

### Observations :

## Charte Forestière de Territoire du Pays Bourian

**Action 10** : La forêt au cœur de l'agriculture

**Zone d'application** : Bouriane et zone du Plan de Développement de Massif  
(8 communes : Montcléra, St Caprais, Cazals, Frayssinet le Gelat, Goujounac, Pomarède, Les Junies et Marminiac)

**Acteurs pressentis** :

<b>Maître d'ouvrage :</b> ADASEA	<b>Maître d'œuvre :</b> ADASEA	<b>Partenaires techniques :</b> CRPF – COFOGAR - Syndicat Mixte – Syndicat propriétaires forestiers
-------------------------------------	-----------------------------------	--

**Constats :**

- Proportion importante de forêt appartenant à des agriculteurs
- Bon équipement des agriculteurs en matériel forestier
- Forte déprise agricole

**Objectifs :**

- sensibiliser le monde agricole à l'intérêt de la gestion forestière
- Rechercher une complémentarité agriculture/forêt
- Maintenir des exploitations en assurant un complément de revenu

**Contenu des actions :**

- Recensement des agriculteurs forestiers
- Sensibiliser et former les agriculteurs à la sylviculture, la réalisation de travaux...
- Favoriser le regroupement (moyens, travaux, surface...)

**Durée** : 2 ans (2004 – 2005)

**Suivi et évaluation du projet :**

Surface de travaux chez des agriculteurs

Nombre d'agriculteurs sensibilisés

Nombre de journées de formation et d'information réalisées

**Observations :**

Cette action se déroulera en complémentarité avec les fiches 4 et 5.

Deux dossiers intégrant cette complémentarité agriculture/forêt ont été présentés en 2003 :

- Plan de Développement de Massif « Bouriane - Montcléra »
- Valorisation de la forêt Bouriane

## Charte Forestière de Territoire du Pays Bourian

**Action 11** : Favoriser la communication interne et externe à la filière

**Zone d'application** : Bouriane

### Acteurs pressentis :

<b>Maître d'ouvrage :</b> Interprofession Forêt-Bois Midi-Pyrénées Syndicat mixte du Pays Bourian	<b>Maître d'œuvre :</b> Interprofession Forêt-Bois Midi-Pyrénées Syndicat mixte du Pays Bourian	<b>Partenaires techniques :</b> D.D.A.F C.R.P.F
---	---	---

### Constats :

Absence de communication au sein de la filière

Méconnaissance de la filière forêt bois des institutionnels et grand public

### Objectifs :

Favoriser la communication entre les différents acteurs de la filière

Faire connaître la filière (ses métiers, ses entreprises), le matériau bois

### Contenu des actions :

Analyser les besoins

Favoriser le regroupement d'entreprises au sein de projets collectifs (structure d'approvisionnement, appel d'offre, mise en commun de moyens de production ...)

Mise en place d'un outil technique de référencement commun (qualité/produits/prix)

Intervention en milieu scolaire, présentation de la filière

Sensibiliser les habitants à la vie de la forêt

Réaliser un document de communication de sur la filière forêt bois

**Durée** : 2 ans ( 2004 - 2005 )

### Suivi et évaluation du projet :

Référencement technique

Nombre de réunions de concertation

Outils de communication

Nombre d'interventions

### Observations :

## Charte Forestière de Territoire du Pays Bourian

**Action 12** : Structurer l'offre et accompagner la demande en bois construction

**Zone d'application** : Bouriane

### Acteurs pressentis :

<b>Maître d'ouvrage :</b> Interprofession Forêt-Bois Midi-Pyrénées	<b>Maître d'œuvre :</b> Interprofession Forêt-Bois Midi-Pyrénées / CNDB / CAUE	<b>Partenaires techniques :</b> CNDB CAUE
---	---	---

### Constats :

Absence de réponse des entreprises face à la demande en bois construction

Méconnaissance des atouts du matériau-bois dans la construction

### Objectifs :

Développer l'usage du matériau-bois dans la construction

### Contenu des actions :

Identifier, répertorier les entreprises et leurs compétences

Mise en place d'un « référent bois-construction »

Promouvoir le bois dans la construction auprès des collectivités et des particuliers

**Durée** : 3 ans ( 2004 – 2006 )

### Suivi et évaluation du projet :

Référentiel entreprises

Nombre de suivis de projets

Nombre de transmissions d'informations

### Observations :

## Liste des signataires

M. Le Préfet du Lot

M. Le Président du Conseil Régional

M. Le Président du Conseil Général

Mme La Présidente du Syndicat Mixte du Pays Bourian

M. Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées

M. Le Président de l'Interprofession Forêt-Bois de Midi-Pyrénées

M. Le Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Lot

M. Le Président du Syndicat des exploitants scieurs

M. Le Président de la COFOGAR

M. Le Président de la Chambre d'Agriculture du Lot

M. Le Président de l'ADASEA

M. Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs

M. Le Président de Quercy Energie

M. Le Président du Conseil de Développement du Pays Bourian

M. Le Président de Lot Nature

M. Le Président de la Mutualité Sociale Agricole

M. Le Directeur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

M. Le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours

## Liste Récapitulative des membres du groupe de travail

Membres permanents des groupes de travail :

- M. Cédric AUVIN - Centre Régional de la Propriété Forestière Midi Pyrénées
- Mlle Isabelle BEAUPUY - Interprofession
- M. Christian BONNET – Direction Départementale de l’Agriculture et de la Forêt
- M. Pierre CAPARROY – Directeur Syndicat Mixte du Pays Bourian
- M. Damien JACQUES – Conseil Général du LOT
- Mme Fabienne SIGAUD – ADASEA du LOT
- M. Philippe THEVENET – Directeur-Adjoint Centre Régional de la Propriété Forestière Midi -Pyrénées

Rappel des réunions des différents groupes de travail :

26 septembre 2002..... 1 réunion  
11 décembre 2002..... 1 réunion  
5 février 2003.....2 réunions  
6 février 2003.....2 réunions  
10 mars 2003..... 2 réunions  
21 mars 2003..... 1 réunion  
9 avril 2003..... 1 réunion  
28 mai 2003.....1 réunion  
11 avril 2003..... 2 réunions  
6 juin 2003..... 2 réunions  
9 juillet 2003.....1 réunion  
4 décembre 2004.....1 réunion  
8 décembre 2004.....1 réunion

Soit un total de 18 rencontres pour la réflexion autour de l’élaboration de la Charte Forestière de Territoire.

# Liste Récapitulative des acteurs de la Charte Forestière de Territoire

## Liste des acteurs ayant participé aux réflexions :

ARNAULT Guy	CO.FO.GAR
AUBRY Richard	Agriculteur et Forestier et Elu
AUVIN Cédric	C.R.P.F Midi-Pyrénées
BAILLEAU Patrick	Agence Lotoise de Développement
BEAUPUY Isabelle	Interprofession Bois Midi-Pyrénées
BESSE Michel	Association Lot Nature
BONNET Christian	D.D.A.F du Lot
BOUCHER Emmanuel	O.N.F
BOUDET Jean Pierre	O.N.C.F.S
BOUTONNIER Gérard	Chargé de Mission Filière Bois Conseil Régional
CAPARROY Pierre	Syndicat Mixte Pays Bourian
CASSOT Jean Marie	Syndicat Forestier Propriétaire
CHARPY Jean Pierre	DDAF
COSTES Bruno	Charpentier
COUSIN Martine	Atelier des Arques
CUBAYNES Yves	Fédération Départementale des Chasseurs
d'ESCAYRAC François	CRPF Midi Pyrénées
	Président du Syndicat des propriétaires forestiers du Lot
DERCQ Fabrice	C.R.P.F Aquitaine
DEVIERS Danielle	Présidente Syndicat Mixte Pays Bourian
EHRHARDT Frédéric	EPIDOR
ESCURAT Nicolas	SARL B. MARES
FALANTIN Michel	SDIS 46
FERRY Jean Michel	Quercy Energie
FIALIP Jean Paul	Quercy Energie
GARRIGOU Louis	Conseil de Développement du Pays Bourian
GEERTS Jean Thibault	A.L.D
GUITARD Alain	Chambre d'Agriculture
JACQUES Damien	Conseil Général
LACOMBE Maurice	Association pour la Maîtrise des Cervidés en Bouriane
LACOMBE Robert	Maire de Rouffilhac
LAFAGE Laurent	Propriétaire forestier
LAPORTE Joël	C.A.U.E
LARROQUE Karine	Communauté de Communes de Catus
LAVERGNE Christian	Exploitant Agricole
LAVILLE Christian	Maire de Frayssinet le Gelat
LE BIHAN Pierre	M.S.A
MALGOUYAT Jean Pierre	Propriétaire forestier
MARTINET Guy	Propriétaire forestier
MAS Grégoire	Chambre d'Agriculture
MIRAULT Jacques	D.R.A.F Midi-Pyrénées
MULLER Bernard	Maire de St Cirq Madelon
PELFRESNE Thierry	Conseil de Développement
PFENDT Philippe	CO.FO.GAR
PHILIBERT Valériane	Chambre d'Agriculture (24)
PUJOLS Eric	Fédération Départementale des Chasseurs
RANOUIL Evelyne	Fédération Départementale des Chasseurs

RANOUIL Jean Jacques  
SEGUY Christian  
SERVANT Michel  
SIGAUD Fabienne  
TALOU Jean Pierre  
THEVENET Philippe  
TREGOU Paulette  
VACANDARE Johann  
VERGNES Eric  
VIDILLES François

ONCFS  
Professionnel transformateur et Syndicat Forestier Scieur  
Propriétaire forestier et ETF  
A.D.A.S.E.A  
Pays Bourian OT de ST GERMAIN  
C.R.P.F Midi-Pyrénées  
Maire Adjoint Frayssinet le Gourdonnais  
Quercy Energie  
O.N.F Cabrerets  
Animateur Pays du Périgord Noir (24)